

CONCOURS DE NOUVELLES

6^{ème} Salon du livre de Villers sur mer

Thème : « *Il y a des jours et des lunes* »

Organisateur : Salon du livre de Villers-sur-Mer

Remise des nouvelles avant le 1^{er}/05/2020 à minuit

NOUVELLE DATE LIMITE : VENDREDI 15 MAI 2020 à minuit !

- Remise des récompenses : 23/08/2020 | Lieu Villers-sur-Mer (Calvados)
- Récompenses sous forme de lots offerts par les commerçants de Villers sur mer
- Ouvert à tous

REGLEMENT COMPLET

ARTICLE 1

Le Pôle animations et sports InDeauville et la Société des Auteurs de Normandie (SADN) organisent un concours de nouvelles intitulé « *Il y a des jours et des lunes* » ouvert à tous, sans condition de lieu de résidence ou de nationalité.

ARTICLE 2

Chaque participant/e devra écrire une nouvelle sur le thème de l'année, en incluant dans le texte la phrase « *Il y a des jours et des lunes* ». **N'est autorisé qu'une seule nouvelle par personne.**

ARTICLE 3

Les textes en langue française ne pourront excéder 6 pages rédigées en Times corps 12, interligne simple, (soit 9000 signes espaces compris) au grand maximum. Les pages devront être numérotées. Seuls les textes individuels seront acceptés (pas de texte réalisé par un groupe). **La présentation et la mise en page doivent être soignées et le texte vierge de toute faute d'orthographe.**

Les nouvelles présentées ne devront jamais avoir été publiées (recueil, revue, journal) ni primées à un autre concours.

Pour rappel, une nouvelle est un récit bref présentant une intrigue simple où interviennent peu de personnages et dont la fin est rapide et surprenante. Le jury s'attachera à l'**originalité** de la nouvelle, à la **qualité** du style, à la **syntaxe**, au **respect des règles** de la langue écrite (orthographe, ponctuation, conjugaison, etc...)

ARTICLE 4

Le texte sera adressé au Pôle animations et sports InDeauville de Deauville en deux exemplaires non agrafés. Les exemplaires ne seront pas rendus. Les candidats s'engagent à garantir l'originalité des œuvres qu'ils présentent.

ARTICLE 5

Aucune mention de nom ou de pseudonyme ne devra être portée sur le manuscrit et tout signe distinctif entraînera l'élimination du candidat.

Afin de préserver l'anonymat, chaque participant/e joindra, à son envoi, dans une enveloppe séparée, une lettre où figureront son nom, sa date de naissance, ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques.

En plus de l'envoi postal, la/le candidat/e enverra un courrier électronique à johan.boucher@indeauville.fr En objet du courriel, il/elle indiquera « Concours de nouvelles 2020 ». Dans le corps du courriel, il/elle indiquera ses nom, prénom, date de naissance, coordonnées postales, téléphoniques et électroniques.

En fichier Word, il/elle joindra le texte de sa nouvelle (anonyme). Les candidat/e/s dans l'incapacité d'accéder à Internet ne seront pas soumis à cette obligation mais elles/ ils ne recevront pas d'accusé de réception.

Tout candidat/e qui ne donnerait pas ces informations complètes sera exclu du concours.

ARTICLE 6

Le concours est ouvert à partir du 16 mars à 00h00. La date limite de dépôt des textes est arrêtée au 1^{er} mai à minuit, le cachet de la poste – ou la date et l'heure d'envoi du courriel – faisant foi.

Elles devront être adressées à :

Pôle animations et sports - InDeauville

*Concours de nouvelles 2019 - Villa Durenne - Place Jean Mermoz,
BP18 14640 Villers sur mer*

ARTICLE 7

Un jury, composé de notabilités locales, de membres de la mairie de Villers sur mer de la SPL InDeauville, de la Société des Auteurs de Normandie et de personnes de professions et d'âges variés désignera les lauréats. Les lauréats de l'année précédente ainsi que les membres du jury et leurs familles, ne sont pas autorisés à concourir.

Les décisions du jury sont souveraines et ne pourront être contestées.

ARTICLE 8

Le jury se réunira au cours du mois de juillet 2020. Tous les participants seront informés par courrier papier et/ou électronique du résultat des délibérations du jury. La remise des prix aura lieu le dimanche 23 août 2020 lors du 6^{ème} Salon du Livre de Villers sur mer, au « Villare », 26 rue du Général de Gaulle, à 14 h. La présence des auteurs lauréats est requise le jour de la remise des prix. Les auteurs Lauréats seront avertis en amont de la remise des prix. Les prix ne seront pas expédiés. Le jury se réserve le droit d'annuler le concours si le nombre de nouvelles ou leur qualité s'avèrent insuffisants.

ARTICLE 9

La participation au concours de nouvelles implique l'acceptation du présent règlement.

ARTICLE 10

RGPD

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à faciliter nos échanges dans la communication d'informations concernant le concours et l'annonce des résultats. Les destinataires de vos données sont la personne chargée de l'organisation de l'événement, son responsable direct, le service ressources et moyens et la direction générale de la SPL InDeauville. Les données sont conservées pendant une période de 3 ans maximum non renouvelable.